

## 5.2 La facture énergétique des ménages augmente

Les ménages français ont consommé, au total, 771 TWh d'énergie en 2021 (figure 5.2.1), dont 491 TWh dans leurs logements (cf. 5.3) et 280 TWh pour leurs déplacements (cf. 5.5). Leurs dépenses énergétiques atteignent 96,2 Md€, dont 52,7 Md€ pour le logement et 43,5 Md€ pour le transport.

En 2021, la dépense énergétique moyenne d'un ménage s'élève à 3 141 €, dont 1 720 € imputables à l'énergie dans le logement et 1 420 € aux achats de carburants (figure 5.2.2). En euros constants, la facture moyenne en énergie augmente de 14,8 % par rapport à 2020, mais elle diminue de 3,5 % par rapport à 2019. Ainsi, entre 2019 et 2021, l'augmentation des dépenses énergétiques moyennes liées au logement (+ 3,2 %) est masquée par la diminution de la dépense liée aux carburants (- 10,6 %).

La facture moyenne d'énergie dans les logements augmente de 7 % par rapport à 2020 en euros constants. Cette hausse résulte d'une augmentation de la consommation réelle des ménages pour toutes les énergies. Elle est liée principalement à un climat plus rigoureux en 2021 (cf. 5.3). Ainsi, les dépenses moyennes en électricité, qui contribuent quasiment pour la moitié de l'augmentation de la facture énergétique dans les logements, sont en hausse de 5,3 % par rapport à 2020. Les dépenses en gaz naturel et en produits pétroliers augmentent de 6,3 % et de 12,3 % en euros constants, et les dépenses moyennes en chaleur et en bois croissent respectivement de 25,9 % et de 13,6 %.

Les taxes énergétiques liées au logement (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE),

taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN), taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), ...) représentent 16 % de la dépense d'énergie du logement. En 2021, sans modification de la fiscalité, le taux moyen de ces taxes est de 17 €/MWh, toutes énergies confondues. Avec l'augmentation de la consommation, le montant total de ces taxes s'élève à 278 € et croît de 2,4 %, après avoir diminué entre 2018 et 2020 (figure 5.2.3). Le montant des chèques énergie émis en 2021 permet de réduire la facture énergétique des ménages les plus pauvres. Il représente, quant à lui, 1,6 % de la facture d'énergie liée au logement en moyenne sur l'ensemble de la population (bénéficiaire ou non).

La dépense en carburants rebondit en 2021 (+ 25,9 %), en lien avec la reprise économique, après une baisse prononcée en 2020 (- 29,0 %). Les taxes énergétiques (composées de la TICPE en métropole, de la taxe spéciale de consommation (TSC) et de l'octroi de mer dans les DROM) représentent 42 % de la dépense (figure 5.2.4). Aucune modification de la fiscalité n'étant intervenue en 2021, le taux moyen des taxes est de 66 €/MWh, tous carburants confondus. La hausse de la consommation accroît mécaniquement le montant des taxes collectées auprès des ménages (+ 11,2 %, à 602 €). Ainsi, seul un cinquième de l'augmentation de la facture énergétique liée au carburant est imputable aux taxes énergétiques.

**Figure 5.2.1 : consommation d'énergie des ménages (données non corrigées des variations climatiques) et dépense associée**

	2017		2018		2019		2020		2021	
	En TWh	En M€ <sub>2021</sub>	En TWh	En M€ <sub>2021</sub>	En TWh	En M€ <sub>2021</sub>	En TWh	En M€ <sub>2021</sub>	En TWh	En M€ <sub>2021</sub>
Logement	478,2	48 279	462,5	49 445	460,9	50 249	448,5	48 860	490,9	52 684
Transport	309,6	44 032	299,5	48 301	299,6	47 871	248,6	34 281	280,4	43 489
<b>Total</b>	<b>787,9</b>	<b>92 311</b>	<b>762,0</b>	<b>97 746</b>	<b>760,5</b>	<b>98 120</b>	<b>697,0</b>	<b>83 141</b>	<b>771,3</b>	<b>96 173</b>

Note : chèque énergie non déduit des dépenses d'énergie pour le logement.

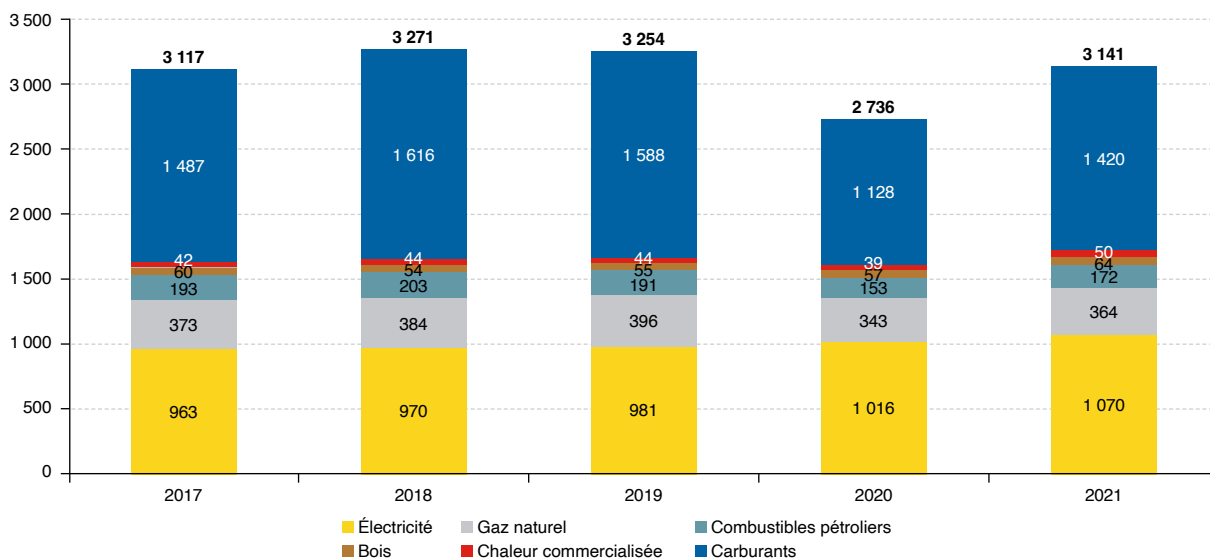
Champ : France entière (y compris DROM).

Source : SDES, Bilan de l'énergie

## partie 5 : la consommation d'énergie par secteur ou usage en France

**Figure 5.2.2 : dépense en énergie par ménage entre 2017 et 2021**

En euros constants



Note : chèque énergie non déduit des dépenses d'énergie par ménage pour le logement.

Les dépenses en charbon, qui représentent pour l'ensemble des ménages moins de 10 M€ par an, ne sont pas représentées ici mais sont bien incluses dans le total.

Champ : France entière (y compris DROM).

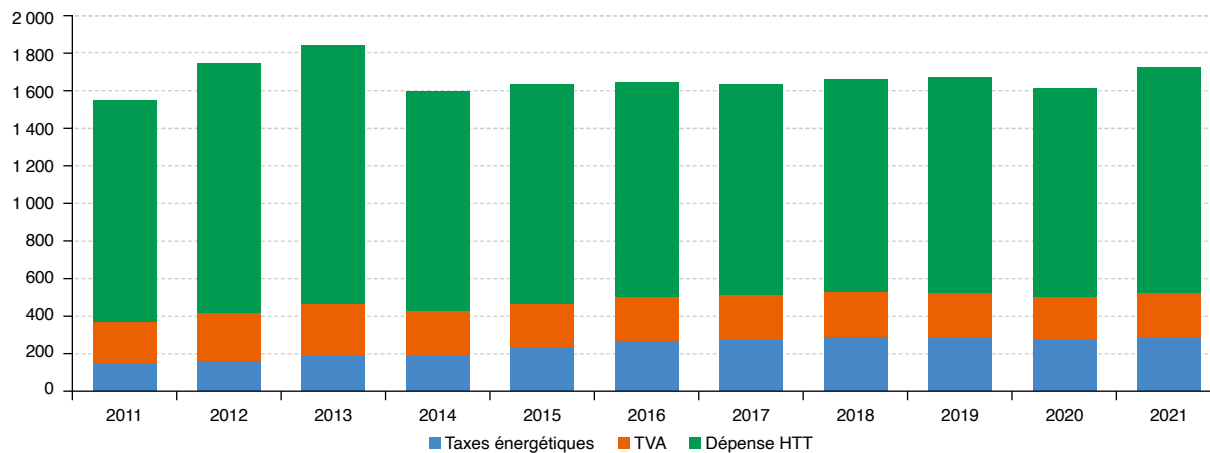
Source : SDES, Bilan de l'énergie

Au total, en 2021, l'énergie représente 9,0 % des dépenses des ménages, et 5,6 % de leur consommation effective, incluant notamment les loyers imputés et services d'intermédiation

financière indirectement mesurés (Sifim) - (figure 5.2.3). Cette part est en hausse de 0,7 point par rapport à 2020, et demeure sensiblement éloignée de son pic atteint en 1985, à 11,9 %.

**Figure 5.2.3 : décomposition de la dépense moyenne des ménages en énergie pour le logement**

En euros constants



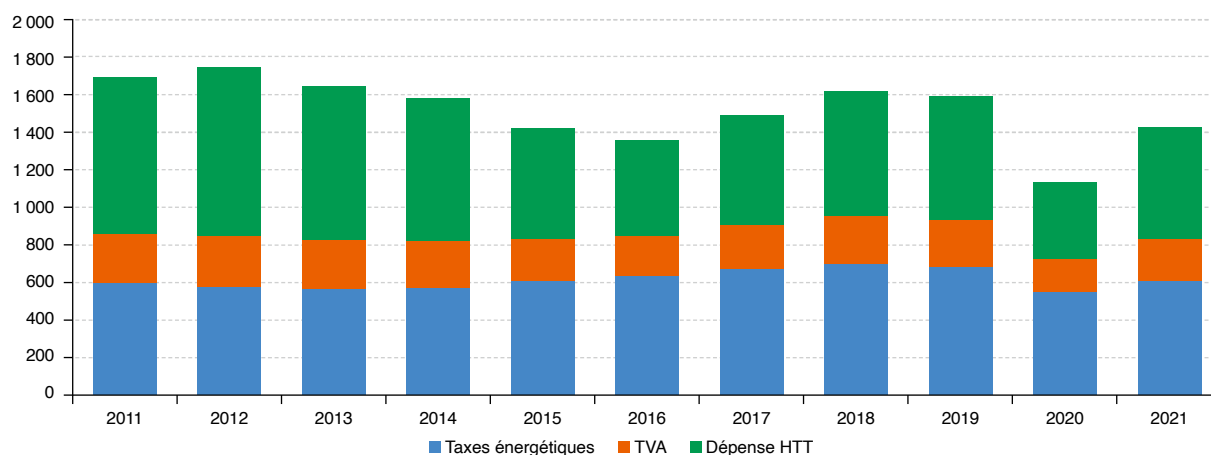
Champ : France entière (y compris DROM).

Source : SDES, Bilan de l'énergie

## partie 5 : la consommation d'énergie par secteur ou usage en France

**Figure 5.2.4 : décomposition de la dépense moyenne de carburants par ménage**

En euros constants

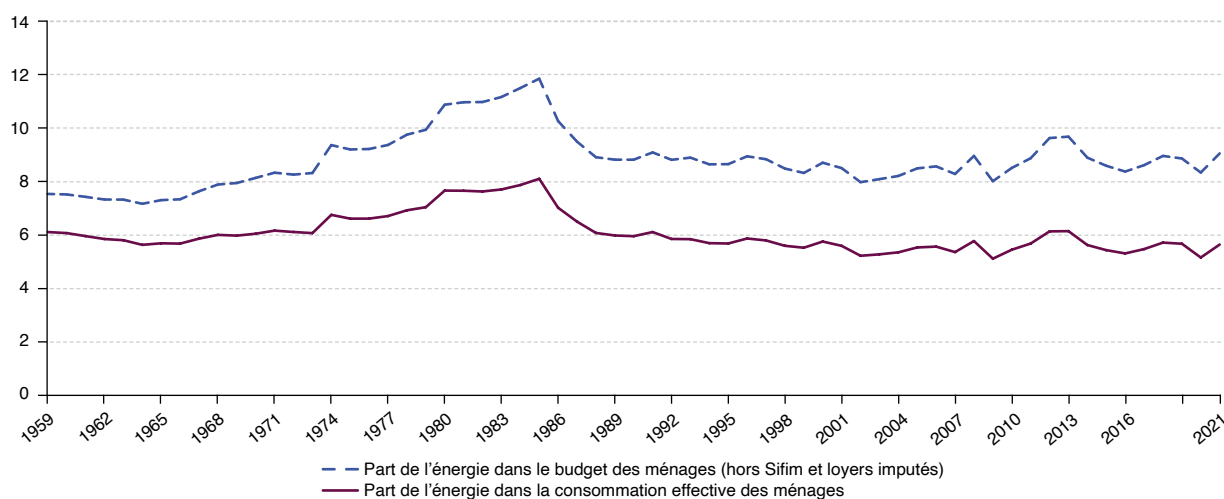


Champ : France entière (y compris DROM).

Source : SDES, Bilan de l'énergie

**Figure 5.2.5 : part de l'énergie dans le budget des ménages**

En %



Note : le budget des ménages est calculé comme les dépenses des ménages au sens de la Comptabilité nationale, hors loyers imputés et services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

La consommation effective intègre ces deux éléments ainsi que les consommations correspondant à des dépenses individualisables faites par les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et par les administrations publiques (APU) en matière de santé, d'enseignement, d'action sociale. Le budget est proche de ce que déboursent les ménages pour leur consommation courante, tandis que la consommation effective approche ce dont ils bénéficient, y compris ce qui est payé par l'ensemble de la collectivité.

Le chèque énergie, introduit en 2018 à la place des tarifs sociaux du gaz et de l'électricité, n'est pas déduit de la dépenses d'énergie pour le logement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Sources : Insee, Comptes nationaux ; SDES, Bilan de l'énergie